

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA CHAUDIERE ET DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DE TARARE**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Ville de Tarare – 2 place de l'hôtel de ville - 69170 TARARE, représentée par Bruno PEYLACHON, Maire, selon délibération du 15 Avril 2014

OBJET DU MARCHÉ :

La présente consultation concerne des travaux de mise aux normes de la chaudière et de mise en conformité du système de sécurité incendie du CML de Tarare.

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Marché composé de trois lots :

Lot 0 : maçonnerie,

Lot 1 : chaufferie,

Lot 2 : système de sécurité incendie.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Il peut être remis gratuitement par voie postale ou électronique à chaque candidat. Il est téléchargeable sur les sites www.klekoon.com ou sur demande à marchespublics@ville-tarare.fr.

DUREE DU MARCHÉ – DELAIS D'EXECUTION

Le marché prendra effet à compter de sa notification par un ordre de service.

CONTENU DE L'OFFRE

Outre les pièces relatives à la candidature et précisées dans le RC, l'offre présentée par le candidat, dont le délai de validité est de 90 jours, devra comporter, a minima, par ordre de priorité, les éléments suivants datés et signés par une personne habilitée à représenter le(s) Titulaire(s): l'Acte d'engagement ; la DPGF ; le Cahier des Clauses Administratives Particulières ; et le Cahier des Clauses Techniques Particulières ; le mémoire technique.

PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

La candidature et l'offre seront contenues dans un même pli portant la mention suivante :

CONSULTATION MARCHÉ N° 17TVX08 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA CHAUFFERIE ET DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DE TARARE- NE PAS OUVRI

LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION : 22 SEPTEMBRE 2017 A 12 HEURES 00

RECEVABILITE DES PLIS

Seuls pourront être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite de remise des offres.

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Critère n°1 : Coût de la prestation : 60 %
- Critère n°2 : Valeur technique de l'offre : 40 %

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation. L'offre la mieux classée est retenue.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des services de la Ville de Tarare :

D'ordre technique - Courriel : cchanel@ville-tarare.fr D'ordre administratif Courriel : marchespublics@ville-tarare.fr.

DATE DE PUBLICATION : 4 AOUT 2017

Certifié affiché,

Certifié retiré de l'affichage le

Bruno Peylachon,
Maire de Tarare